



Saint-Jérôme,
le 8 mai 2023

Aux membres du conseil
Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Objet : Constatations découlant de l'audit

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes tenus de communiquer avec vous au moins tous les ans au sujet des questions significatives soulevées par notre audit.

L'objectif de notre audit est de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit n'est pas conçu dans le but de relever des éléments à communiquer. Par conséquent, notre audit ne permet pas de relever tous les éléments susceptibles d'intéresser le conseil, et il ne convient donc pas de conclure à l'absence de tels éléments.

Les constatations significatives relevées au cours de notre audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

- **Anomalies non corrigées autres que des erreurs négligeables**
Nous avons remis à la direction la liste des anomalies non corrigées relevées au cours de notre audit dont le cumulatif est inférieur au seuil de signification.
- **Corrections d'anomalies significatives**
Nous avons remis à la direction les écritures de régularisation qui ont été passées aux livres pour le présent exercice financier suite à notre audit.
- **Opérations inhabituelles significatives**
Aucune.
- **Estimations comptables importantes**
En nous appuyant sur les travaux d'audit que nous avons réalisés, nous considérons que les estimations effectuées par la direction sont adéquates.

- **Informations importantes fournies dans les états financiers**
Nous n'avons relevé aucune information fournie dans les états financiers qui soit particulièrement importante ou sensible, ou qui nous oblige à porter des jugements importants, et que nous estimons devoir porter spécifiquement à votre attention.
- **Fraudes ou actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux, autres que des actes considérés comme étant de peu de conséquence**
Nous n'avons relevé aucun élément faisant douter de l'honnêteté et de l'intégrité de la direction, des employés ou d'autres personnes.
- **Opérations entre apparentés**
Nous n'avons relevé aucune opération entre apparentés qui a été conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui aurait pu avoir une incidence financière importante sur les états financiers.
- **Calendrier des opérations**
Nous n'avons relevé aucune opération significative dont la date de conclusion a influé sur la constatation de produits ou de charges et qui, à notre avis, devrait être portée à l'attention du conseil.
- **Difficultés**
Nous n'avons éprouvé aucune difficulté grave au cours de notre audit. Nous n'avons eu aucun désaccord avec la direction, et toutes les questions d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information ont été réglées à notre satisfaction.
- **Consultations auprès d'autres comptables**
À notre connaissance, la direction n'a discuté d'aucune question de comptabilité ou d'audit avec d'autres comptables.
- **Méthodes comptables**
Les méthodes comptables importantes appliquées par la Municipalité sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.
 - Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes comptables.
 - Nous n'avons pas déterminé qu'il était plus approprié d'appliquer d'autres méthodes comptables dans les circonstances.
 - Nous n'avons pas relevé de méthodes comptables importantes appliquées dans des domaines controversés ou nouveaux.
- **Déclarations écrites**
Dans une communication distincte ci-jointe, nous avons demandé à la direction de nous faire un certain nombre de déclarations écrites concernant sa responsabilité pour l'établissement des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- **Autres questions/éléments**

Nous n'avons relevé aucun élément important autre que la fonction de greffier est actuellement pourvue par le directeur général et son adjointe, qui s'occupent des résolutions et en assurent le suivi. Afin de limiter les risques d'omission en matière d'engagements ou d'obligations légales, nous vous suggérons d'embaucher un greffier dont les fonctions comprendraient la préparation de l'ordre du jour, l'enregistrement des procès-verbaux officiels, l'administration et la certification des règlements municipaux, ainsi que l'exécution de tous les documents juridiques au nom de la Municipalité.

- **Faiblesses importantes du contrôle interne**

Les faiblesses du contrôle interne que nous avons détectées sont présentées dans le rapport sur les lacunes et déficiences remis aux membres du conseil.

- **Autres questions d'audit pertinentes pour les responsables de la gouvernance**

Nous n'avons pas relevé d'autres questions à porter à votre attention pour le moment à l'exception de ce qui suit. À compter de l'exercice 2023, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable soit le nouveau chapitre SP3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du *Manuel de la comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. Ainsi, il est important d'entreprendre la démarche d'identification et d'évaluation des OMHS dès maintenant, tel qu'expliqué dans le document « Aide-mémoire » destiné aux organismes municipaux en vue de l'entrée en vigueur du chapitre SP3280 daté du 24 octobre 2022 publié sur le site du MAMH et que nous vous avons transmis l'automne dernier.

Nous tenons à souligner la bonne collaboration que nous avons reçue de tout le personnel de la Municipalité tout au long de notre travail.

La présente communication a été préparée dans le seul but de vous informer et ne vise aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des tiers qui pourraient utiliser cette communication.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

p. j.

MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Morin-Heights,
le 8 mai 2023

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
3-4-255, rue de Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G4

Mesdames,
Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de vos audits des états financiers de la MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aux fins de l'expression d'opinions indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette (de ses actifs nets) et de ses flux de trésorerie conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le cadre de la formulation des déclarations mentionnées ci-dessous, nous avons pris le temps nécessaire pour nous informer de façon appropriée des éléments considérés par l'entremise de demandes d'informations auprès du personnel de la Municipalité possédant les connaissances et l'expérience pertinentes, et, au besoin, en inspectant la documentation à l'appui.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que :

États financiers

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions des missions d'audit portant la date du 16 janvier 2023, à savoir :

- a) la responsabilité de préparer et de présenter des états financiers de façon à ce qu'ils donnent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- b) la responsabilité de vous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment :
 - les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
 - les procès-verbaux des réunions du conseil (par exemple le conseil municipal et le comité d'audit) ou les résumés des décisions prises lors de réunions dont les procès-verbaux n'ont pas encore été établis,
 - les informations dont nous avons connaissance sur toute autre question et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers;

- les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de la Municipalité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants;
- c) la responsabilité de nous assurer que toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers;
- d) la responsabilité de concevoir et de mettre en place les contrôles internes que nous considérons comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nous vous avons également communiqué toutes les déficiences dont nous avons connaissance dans la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes sur l'information financière.

Fraudes et situations de non-conformité

Nous vous avons communiqué :

- a) toutes les fraudes avérées, alléguées ou suspectées, dont nous avons eu connaissance, concernant les états financiers de la Municipalité et impliquant :
- la direction,
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne,
 - d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers;
- b) toutes les allégations ou tous les soupçons de fraudes qui ont été portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes;
- c) tous les cas avérés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, y compris tous les aspects des accords contractuels, dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers;
- d) tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers;
- e) les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Parties liées

Nous vous avons communiqué l'identité de toutes les parties liées à la Municipalité, et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous avons eu connaissance. Toutes les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Estimations

Nous reconnaissons notre responsabilité dans la détermination des estimations comptables requises pour la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces estimations reflètent notre jugement fondé sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises relativement aux événements passés et actuels, ainsi que sur nos hypothèses quant aux situations susceptibles d'exister et aux lignes de conduite que nous prévoyons adopter. Nous confirmons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes, y compris les estimations en juste valeur, sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation ou une fourniture d'informations conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Événements postérieurs à la date de clôture

Tous les événements survenus après la date de clôture et pour lesquels les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'un ajustement soit apporté ou que des informations soient communiquées ont fait l'objet du traitement requis.

Engagements et éventualités

Il n'existe aucun autre engagement, passif ou actif éventuel ou garantie (écrite ou verbale) qui devrait être communiqué dans les états financiers. Cela englobe les passifs découlant de modalités contractuelles, d'actes illégaux ou d'actes illégaux possibles, et de questions environnementales qui auraient une incidence sur les états financiers.

Ajustements

Nous avons examiné, approuvé et inscrit tous les ajustements que vous nous avez proposé d'apporter à nos documents comptables. Ces ajustements touchent les écritures comptables, les modifications apportées à la codification, le classement de certaines opérations et la préparation de certains documents comptables ou les modifications qui y ont été apportées.

Anomalies

L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées, dans laquelle sont précisées les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été corrigées, est jointe à la présente lettre d'affirmation.

Autres déclarations

- Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux associés à des garanties, qu'elles soient écrites ou verbales, vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
- Nous vous avons informé de toutes les réclamations en cours et réclamations éventuelles, qu'elles aient fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques ou non.
- Nous n'avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs figurant dans les états financiers.
- Tous les dons reçus au cours de l'exercice (y compris les dons reçus sous forme d'immobilisation) ont été évalués et communiqués adéquatement dans les états financiers.
- La Municipalité possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu'elle détient, et ces actifs ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune charge.
- La Municipalité vous a communiqué et a respecté toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours.
- Pendant la période comprise entre la date du bilan et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers. Il ne s'est en outre produit aucun événement postérieur à la date des états financiers donnés à des fins de comparaison qui justifie un ajustement de ces états financiers et des notes complémentaires.

- Le cas échéant, tous les passifs, les éventualités et les engagements relatifs aux éléments environnementaux vous ont été communiqués et ils ont été constatés, mesurés et présentés, comme il se doit, dans le rapport financier annuel. La valeur comptable des actifs tient compte de façon adéquate des répercussions des éléments environnementaux.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Greffier-trésorier

p. j.

Municipalité de Morin-Heights
705757

31 décembre 2022

Sommaire des anomalies relevées et non corrigées

Relevé 12

Anomalies relevées et non corrigées au 31 décembre 2021 (impact sur 2022) :

1.	59-163-30-xxx	DCTP - Financement LT des activités de fonctionnement	9 288,30 \$	
	59-110-00-000	Excédent non affecté		9 288,30 \$

Affectation du financement des activités de fonctionnement pour l'amortissement des frais reportés liés à la dette à long terme de l'exercice

Ref : 12.0/1

2.	59-110-00-000	Excédent non affecté	9 288,30 \$	
	55-599-00-000	Frais reportés liés à la dette à long terme		9 288,30 \$

Pour enregistrer l'amortissement annuel des frais de financement

Ref : 12.0/1

3.	23-050-01-721	Reg 548- projet aqueduc village	110 316,00 \$	
	55-139-00-000	Frais courus à payer		110 316,00 \$
	58-210-50-000	Chemin, rue, route, trottoirs, ponts	110 316,00 \$	
	59-180-00-000	Investissement net dans l'élément d'actif à LT		110 316,00 \$
	03-310-30-004	Affectation - activités d'investissement	110 316,00 \$	
	23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement		110 316,00 \$

Pour comptabiliser l'écart entre le montant en litige avec Construction TRB et le montant provisionné

Ref : 12.0/1

4.	59-180-00-000	Investissement net dans l'élément d'actif à LT	2 590,74 \$	
	02-320-00-975	Dépense d'amortissement - Voirie	880,85 \$	
	02-413-00-975	Dépense d'amortissement - Distribution eau	1 709,89 \$	
	58-220-50-000	Amortissement cumulé - chemin, rue, route, trottoirs, ponts		2 590,74 \$
	03-013-00-000	Amortissement		2 590,74 \$

Pour comptabiliser l'amortissement sur montant en litige avec Construction TRB

5.	59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		132 657,80 \$
	01-211-10-002	Taxes foncières (courant)	85 432,00 \$	
	01-211-10-002	Taxes foncières (courant)	47 225,80 \$	

Pour renverser les montants, comptabiliser comme revenus de taxes pour les MAJ 2022-02 et 2022-03 qui se rapporte à 2021

6.	23-810-00-002	Affectation - Fonds de roulement	16 500,00 \$	
	59-151-00-000	Réserve - Fonds de roulement		16 500,00 \$

Pour renverser le montant enregistré au fonds de roulement pour lequel il n'y a pas de résolution (Kubota 2018)

Ref : SS-1/4

6.	03-410-00-004	Affectation - Excédent de fonctionnement non affecté	40 000,00 \$	
	59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		40 000,00 \$

Pour renverser l'utilisation 2022 pour laquelle il n'y a pas de résolution

Ref : SS-1

CONCLUSION

Les anomalies, tant prises isolément que collectivement, ne sont pas matérielles et n'ont aucune incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

Signature de l'associée

APPROBATION PAR LE CLIENT

Les anomalies, tant prises isolément que collectivement, ne sont pas matérielles et n'ont aucune incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

Directeur général et greffier-trésorier